



Divorce : petit renseignement

Par quidam34

bonjour,

Mon épouse est partie en septembre 2021 chez ses parents en vu de travailler pour eux (avec bulletin de paie) jusqu'au 30 Avril 22 (Le domicile de ses parents est à 900 km de la maison.) Le 1er mai 2022 elle est partie de chez ses parents pour rejoindre un homme. Pendant tout le mois de mai elle m'a rien dit, me faisant même croire que fin mai elle était aller aux funérailles de son frère. Or elle n'y a pas assisté du tout.(son frère étant marié avec ma soeur je suis sur de l'information)Je n'ai appris son départ que début juin quand je l'ai repris à la gare. Ce jour là elle m'annonce qu'elle revient juste récupérer sa voiture et qu'elle repart (me laissant sans voiture, voiture qui est à son nom je précise.) Depuis elle est revenu plusieurs fois pour que je puisse être véhiculé pour les courses.

Mon épouse était au chômage depuis début juin, au mois de mai elle n'a rien touché de pole emploi puisqu'elle n'a pas cru bon de les avertir. C'est ce qui nous a mis dans le pétrin niveau loyer ! Mon épouse a pris un crédit de 6000 euros (exclusivement à son nom) qui sont à ce jour mangé entièrement. Mon épouse est dépensière et chaque mois elle a dépensé bien plus que son pole emploi de 900 euros, d'où la fonte de ce crédit. Moi comme revenu j'ai ma retraite 1400 euros depuis août 2022. Avant en maladie.

A ce jour mon épouse a finit ces droits poles emploi.Je précise que jusqu'à début janvier elle me laissait sa paie sur le compte commun. Mais je le rappelle elle dépensait plus que son pole emploi. Dernier mois payé début janvier, à hauteur de 800 euros je crois.

a ce jour elle ne veut plus rien me donner...

Le problème : ca mère étant décédé en décembre elle a fait des dettes sur le badge d'autoroute qui est prélevé sur mon compte. Pour le mois dernier 377 euros... Comme j'ai utilisé uniquement 450 euros sur le crédit de 6000 euros elle dit que comme elle a l'intention de gardé le crédit, sa compense le badge autoroute. Vous l'avez compris, moi je serais obligé de payer d'un coup d'un seul l'autoroute et elle en quelque sorte à crédit... elle a aussi fait un chèque l'année dernière de 300 euros qui a été rejeté ! Et là il est représenté sur mon compte !

Madame me dit aussi a ce jour que si elle a payé qu'une partie du loyer c'est qu'elle le voulait bien ! Qu'est ce que vous en dite ? elle me dit aussi qu'elle a été faire une main courante expliquant que son départ de la maison c'est à cause de ma bipolarité(je le suis, mais traité depuis plusieurs années sans aucuns problèmes) Est ce que je dois moi aussi faire une main courante ? Qu'est-ce que je dis et qu'est ce que je dis pas dans ce cas. Que dit la loi sur l'abandon du domicile conjugal et l'adultère ? Doit elle me payer la moitié de toutes mes charges y compris edf assurance etc et ceci jusqu'au divorce ? ? Sachez qu'en décembre elle m'a dit qu'elle allait revenir à la maison et quitté son amant ! Et pour finir elle est connue dans sa famille comme étant une mythomane ! Des mensonges il y en a eut plein... Est ce que qu'un juge parlerait de ce qui c'est passé financièrement parlant avant le 1er mai date de son départ? Merci de vos réponses !

Par kang74

Bonjour

Voyez un avocat , s'il n'y a pas d'enfant à charge, faites un divorce à l'amiable pour être le plus rapidement divorcé . Un divorce pour faute n'a aucun interet dans le contexte, ni pour l'un, ni pour l'autre à part rallonger la procédure pour payer plus de frais d'avocat .

Tant que vous êtes mariés vous êtes solidaires des dettes,qu'importe qui les fait .

Et si elle n'a plus de revenus vous comprendrez bien que ce sera à vous de compenser ses charges, qui resteront les charges du mariage tant que vous n'avez pas divorcé : donc non elle ne doit pas vous donner la moitié de ses revenus, loin de là !

Ah , j'oubliais, prenez un compte personnel pour gérer vos revenus et charges, fermez le compte joint s'il existe, allez voir une assistante sociale pour faire le point sur votre situation.

Vous pouvez aussi résilier le service télépéage si au deux noms .

Par quidam34

"Et si elle n'a plus de revenus vous comprendrez bien que ce sera à vous de compenser ses charges, qui resteront les charges du mariage tant que vous n'avez pas divorcé : donc non elle ne doit pas vous donner la moitié de ses revenus, loin de là !" pouvez vous préciser ?

elle a dépensé 300 euros pour un hotel avec son amant , le chèque a été rejeté une première fois et payé par la banque cette nuit je dois payer l'hotel ou elle a couché avec son amant ?

et depuis son départ même si sa paie tombait sur le compte elle dépensait plus que sa paie ! résultat un retard de loyer a ce jour

Par kang74

Je veux dire que vous restez solidaire de ses dettes et qui pension de secours il y a , ce ne sera pas à celui qui a le moins de revenus de la donner .

Donc vu le contexte, voyez un avocat, trouver le moyen de finaliser un divorce au plus vite car vous ne gagnerez rien à faire trainer, à prouver qu'elle vous trompe à part allonger une procédure (ou vous devrez une pension de secours si vous gagnez plus qu'elle) et payer plus des frais d'avocat .

Par quidam34

la dernière blague de ma femme "comme je suis partie de la maison depuis plus d'un an , la loi considère que c'est comme si nous étions divorcés !"

a noté qu'elle est partie avec son amant que depuis le 1er mai... avant elle était parti mais que pour son travail chez ses parents.

Par kang74

D'un autre coté vous pensiez qu'elle allait continuer à payer le loyer ...

Donc bon .

La solution tient en une chose : allez voir un avocat, commencer le divorce .

Sinon vous resterez mariés , devant probablement assumer, à un moment ou un autre les faits de votre femme .